

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le quatorze octobre deux mille dix sept, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt octobre deux mille dix sept, à dix-neuf heures.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19h05, Madame Nathalie DUPUIS a été désignée comme secrétaire de séance ;

### Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Adjoints au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Alain GRILLON, Jean-Pierre LEFEBVRE, Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Nicole DESSIAUME (à partir du point n°3 de l'ordre du jour), Nathalie DUPUIS, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN et Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Bertrand HUTTEL, Olivier JOUIN, Gabriel PINSARD, Conseillers Municipaux.

### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Catherine BURAUULT a donné pouvoir à Monsieur Bertrand HUTTEL,
- Madame Nicole DESSIAUME a donné pouvoir à Madame Odile BOURGOIN (jusqu'au point 3 de l'ordre du jour),
- Monsieur Philippe de TRISTAN a donné pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC,
- Monsieur Thierry TELLIER a donné pouvoir à Madame Nathalie DUPUIS.

### Était excusée :

- Mesdames Marie HUBERT BAECHLER et Anne-Sophie MOUZET,

## ADMINISTRATION GENERALE

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 août 2017

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Monsieur Olivier JOUIN indique que ses propos ne sont pas fidèlement reproduits concernant les délibérations de la Place De Gaulle. Il indique que l'opposition de son groupe concernait l'aménagement du Parc des Bordes et non de la Place de Gaulle dans son ensemble. Il signale qu'il avait notamment beaucoup discuté sur la construction des pavillons, or ce point est à peine évoqué dans le compte rendu. Aussi, il souhaite compléter le procès verbal avec les observations suivantes :

"Monsieur Olivier JOUIN explique que son groupe s'oppose à cette délibération et à celles relatives à l'orientation globale d'aménagement du parc des Bordes. Il considère qu'en installant une pharmacie et surtout en suscitant la construction de pavillons, on remet en cause le caractère de cet espace vert, remarquable par sa quiétude et sa qualité paysagère. Cet espace a vocation à favoriser la rencontre et le vivre-ensemble et à demeurer un poumon vert au centre du village."

Monsieur Olivier JOUIN indique également que le maire était davantage intervenu dans les débats que ne le traduit le procès verbal.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

### **68. Actes pris dans le cadre des délégations**

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT qu'il signé dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de prestation de service avec la société Bureau Veritas (La Chapelle-Saint-Mesmin) pour le contrôle technique et la coordination SPS sur le chantier de création d'un centre technique municipal dans l'ancienne friche Sinclair Pharma pour un montant de 6748,15 euros HT ;
- Marché de travaux avec l'entreprise Art et Paysage (Mareau-aux-Prés) pour la rénovation du tourne à gauche de la rue de la Motte pour un montant de 15 229,41 euros HT.

Arrivée de Nicole DESSIAUME

## **URBANISME**

### **69. Révision du PLU : Approbation du Projet d'aménagement et de développement durable**

Monsieur Claude BOISSAY rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) par une délibération du 30 novembre 2015.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Monsieur Claude BOISSAY expose alors les trois grandes orientations retenues par le PADD pour le PLU révisé. Il s'agit de :

- Maîtriser et équilibrer le dynamisme communal de Cléry-Saint-André et accompagner ses besoins,
- Privilégier la qualité de vie et les mobilités durables pour la population cléricoise,
- Protéger et préserver les paysages et le patrimoine environnemental et bâti.

Chaque orientation a été déclinée en un ensemble d'objectifs qui serviront de base à l'élaboration du règlement et du zonage qui seront présentés au conseil municipal de fin décembre. Il ajoute qu'une commission générale, comprenant tous les conseillers municipaux, sera réunie le 8 novembre 2017 pour travailler collectivement et débattre sur le projet de règlement et de zonage élaboré par la commission.

En application de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme. Le contenu du PADD a été transmis à tous les conseillers municipaux par voie dématérialisée au moins 7 jours avant la présente réunion de conseil municipal.

Une réunion publique sera organisée le lundi 27 novembre 2017 à l'Espace Ardoux à 19h00 sur le projet de révision du PLU.

Monsieur Claude BOISSAY donne la parole à Madame Virginie DUCHIRON, du cabinet Parenthèses Urbaines, architecte-urbaniste conseil de la commune pour la révision de son PLU, qui présente le projet de PADD.

Monsieur Claude BOISSAY indique que sur la zone à urbaniser dite du « Bourg », la commission s'est inspirée des travaux du Forum de l'Architecture et du Patrimoine organisé par le CAUE pour préserver le cône de vue sur la basilique et que le projet accorde une place importante aux espaces verts expliquant la faible densité de logements.

Monsieur Claude BOISSAY insiste sur l'importance de prévoir l'extension de la zone économique de la Salle qui pourrait bénéficier d'un projet du Conseil départemental du Loiret de contournement ouest d'Orléans. Monsieur le Maire indique que c'est l'intérêt de la commune de développer cette zone car la commune est faiblement dotée en entreprises mais n'a pas de foncier disponible pour les accueillir. Monsieur Gabriel PINSARD suggère que cette extension soit inscrite dans le projet de territoire de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire.

Monsieur Gabriel PINSARD indique que les zones U sont toutes conservées. Mme Sylvie THIERY souligne que les trois « dents creuses » de Saint-André qui étaient classées en 1AU passent en Uj, ce qui signifie un gel de l'urbanisation pendant 10 ans. Monsieur Claude BOISSAY et Monsieur Gabriel PINSARD expliquent l'intérêt qu'il y a à préserver ces espaces, qui étaient à urbaniser depuis très longtemps mais ne sortaient pas, il y a lieu de privilégier d'autres secteurs réellement susceptibles d'accueillir des logements dans les 10 ans à venir. Monsieur Alain GRILLON dit ne pas comprendre cette orientation. Monsieur Bertrand HUTTEL souhaite savoir si les dents creuses pourraient être rajoutées ultérieurement dans les surfaces constructibles. Il lui est répondu que ceci nécessiterait une modification du PLU et de compenser en retirant d'autres surfaces constructibles.

Madame DUCHIRON rappelle que le PLU actuel comprenait les 3 dents creuses plus les 3 zones AU conservées dans le PLU, ce qui était en toutes hypothèses très supérieur à ce qu'il est autorisé de construire dans le futur PLU. Il était donc nécessaire de faire des choix parmi ces zones en fonction de critères d'aménagement urbain.

Monsieur Bertrand HUTTEL souligne l'importance de rééquilibrer le ratio emploi/population pour ne pas devenir une cité dortoir mais que l'on reste une ville active. Il appelle également à la vigilance concernant les besoins de croissance des équipements. S'il est satisfait de la diminution de la consommation d'espaces agricoles, l'hypothèse de croissance de population est conservée. Il y aura donc nécessairement une augmentation de la densité, or il s'inquiète que cette densification altère l'identité de la commune.

Monsieur Gabriel PINSARD répond que la capacité de développement est plafonnée par le foncier disponible. Bertrand HUTTEL réplique que l'on ne maîtrise cependant pas les divisions de terrains existants qui peuvent apporter du foncier supplémentaire et faire évoluer fortement à la hausse les prévisions. Il précise qu'il est impossible de faire une estimation fiable du volume de terrains qui seront ou non mis sur le marché dans les années à venir. Il est précisé qu'il a été retenu une hypothèse que 50 % du foncier disponible en zone U serait vendu dans les 10 ans à venir.

Monsieur Gabriel PINSARD demande si des estimations ont été faites sur l'évolution de la fréquentation des écoles. Il est répondu que la croissance serait attendue principalement au niveau de l'école élémentaire, car les personnes qui s'installent sur Cléry-Saint-André ne sont souvent pas des primo-accédants. Au total, le groupe scolaire pourrait passer à 16 classes selon les estimations. Monsieur Gabriel PINSARD indique que la pression peut être plus forte sur les équipements sportifs.

Monsieur Claude BOISSAY rappelle que de nombreux propriétaires dans les dents creuses n'étaient pas favorables aux orientations d'aménagement et se sont opposés à l'urbanisation de ces secteurs, souhaitant conserver leurs parcelles. Monsieur Gabriel PINSARD insiste que si on souhaitait conserver ces dents creuses en 1AU, il faudrait alors décider de retirer de la zone à urbaniser sur d'autres secteurs. Monsieur le Maire indique avoir lui aussi des interrogations sur la destination à donner aux dents creuses.

Monsieur Olivier JOUIN exprime sa satisfaction des grandes orientations retenues, il s'interroge cependant sur certaines formulations qui sont peu prescriptives, notamment en matière de logements sociaux où l'intention est seulement évoquée et non chiffrée. De même, il s'interroge sur les « vœux pieux » comme l'encadrement des changements de destination ou le câblage en fibre optique. Il lui est expliqué que ces éléments trouvent tous une traduction dans le règlement ou le zonage, mais que le PADD reste un document d'intention. Enfin, il trouve que le tourisme n'est pas suffisamment développé, notamment la vocation d'hébergement touristique et la possibilité d'accueillir des pèlerins ou des cyclistes de la Loire à vélo. Il demande si on peut intégrer la notion du covoiturage, Madame DUCHIRON répond que l'on pourrait l'intégrer si cela avait une traduction réglementaire par exemple un emplacement réservé. Monsieur Olivier JOUIN demande quel est l'orientation sur le secteur du Gué du Roi. Il lui est répondu qu'il est envisagé un « STECAL », c'est-à-dire d'adapter la réglementation sur ce secteur pour favoriser son développement.

Monsieur Bertrand HUTTEL dit que si l'augmentation de population est inéluctable, il faudrait qu'elle nous permette d'améliorer nos équipements, soit en commerce de centre bourg ou équipements sportifs. Les communes plus éloignées d'une agglomération ont plus de facilité à conserver leurs commerces, or notre proximité avec Orléans risque de nous diriger vers une destination de ville dortoir. Il semble dès lors primordial de faire venir de l'activité économique, et notamment commerciale.

Monsieur le Maire répond que ces discussions devront être vues dans le cadre des compétences de l'intercommunalité, notamment concernant la possibilité d'étendre la zone de la Salle. Monsieur Grégory BUBENHEIMER souligne l'importance dès lors que la Communauté de communes des Terres du Val de Loire présente un projet de territoire. Monsieur Bertrand HUTTEL indique qu'il faut plus d'activité économique pour que les gens puissent travailler et consommer sur place. Monsieur Claude BOISSAY indique qu'on a déjà acquis des commerces pour les conserver. Monsieur Bertrand HUTTEL dit qu'il ne suffit pas d'avoir les commerces, il faut créer les conditions pour que les gens consomment sur place, et que ceci passe par l'augmentation des emplois sur le territoire communal.

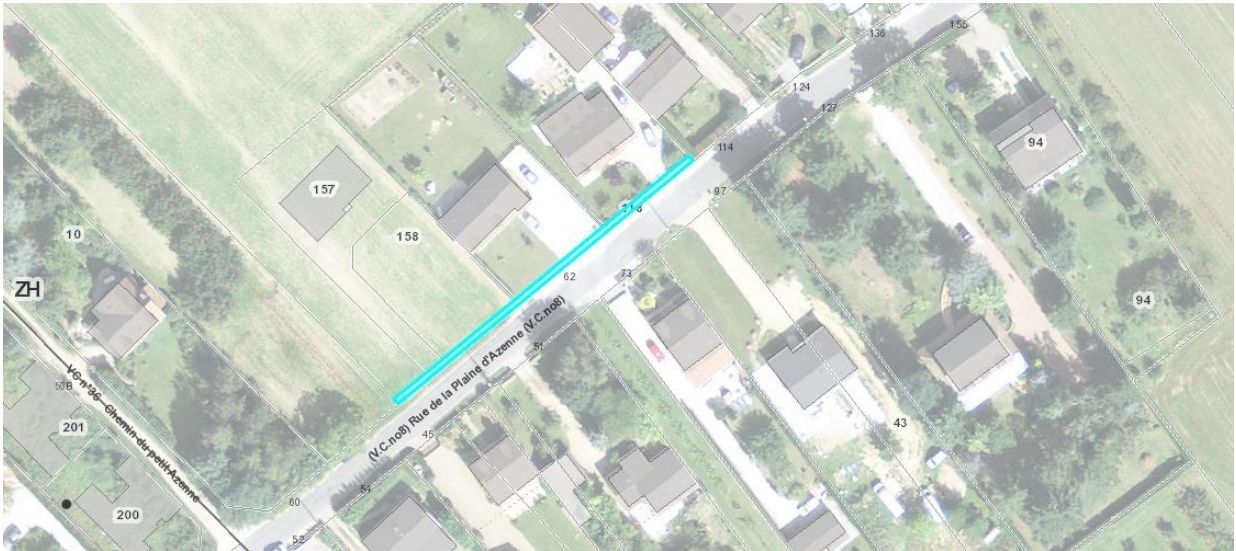
Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 19 voix POUR et 1 ABSTENTION (Sylvie THIERY).

- De donner acte de la tenue du débat concernant le projet de PADD.

## **70. Alignement d'un terrain rue de la Plaine d'Azenne**

Monsieur Claude BOISSAY informe que dans le cadre de d'une division en terrains à bâtir située au début de la rue de la Plaine d'Azenne, il avait été convenu avec les pétitionnaires de procéder à un alignement pour élargir la voie. Les pétitionnaires ont accepté de céder à l'euro symbolique une parcelle de 71 mètres carrés, représentant en bande de un mètre de large sur la longueur de leur opération foncière, et qui sert actuellement d'accotement à la voie.

Cette parcelle cadastrée ZH 118 est matérialisée en bleu sur le plan ci-dessous.



Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle ZH 118 auprès des Consorts Gidoïn,
- D'autoriser le Maire ou un adjoint à signer l'acte authentique et tout document afférent.

## **TRAVAUX**

### **Point d'information sur les travaux en cours**

Monsieur Alain DIET informe les élus de l'état d'avancement des différents chantiers en cours sur la commune.

- Rue des Maisons Rouges : Sauf intempéries, ce chantier devrait se terminer pendant les congés de Toussaint. Les travaux d'adduction d'eau concernant la rue des maisons rouges et se prolongeant rue des Bordes et rue du Cloître sont achevés. Concernant l'assainissement, il restera à réaliser le chemisage à l'intérieur même de la conduite, procédé pouvant être mis en œuvre une fois la chaussée exécutée. En complément de l'information réalisée en boîtes aux lettres début septembre, les riverains ont été associés par une réunion de travail le 27 septembre 2017 en présence de la mairie, du C3M et de l'entreprise Eurovia. Cette réunion a permis d'échanger avec les riverains sur les choix d'aménagement, à savoir la création d'une voie partagée à double sens, avec un trottoir en calcaire latéral et quelques places de stationnement en partie haute. Des chicanes temporaires vont être installées afin d'étudier le comportement des automobilistes et d'associer ensuite les riverains à l'aménagement définitif. Par ailleurs, il a été proposé aux riverains qui le souhaitent de faire revêtir en enrobé leurs entrées à leur frais, par des devis auprès de l'entreprise, bénéficiant d'une économie d'échelle.
- Les travaux de la Maison de santé pluridisciplinaire sont terminés concernant l'intérieur et en cours de finition pour les espaces extérieurs. Les professionnels de santé ont commencé à s'installer et l'activité démarrera à compter du 23 octobre pour la plupart d'entre eux.
- Le piquetage de terrains de la pharmacie et de l'opération foncière de la villa des Bordes a été réalisé. Le géomètre finalise actuellement le permis d'aménager qui sera déposé par la commune pour cette opération et les services techniques chiffrent l'ensemble des travaux. L'ensemble des réseaux ont été amenés sur la zone avant que le parking de la maison de santé ne soit définitivement revêtu.
- Le syndicat C3M va engager prochainement des travaux de chemisage de plusieurs canalisations d'eaux usées qui présentent des défauts de structure ou d'étanchéité. Ceci concerne principalement le secteur de Saint-André (rue et place de Saint-André, rue Ephrem

Lecoœur, rue de la Motte, rue des Hôtesses, rue des Champs Moreau, rue du Clos de Montreuil et rue du Paré) ainsi que l'ouest de la commune (allée de la Marchanderie, rue des Bordes, route de Blois, rue des Maisons rouges, rue des Ruelles, rue Louis XI).

- La commune a retenu une entreprise pour procéder à une réfection totale du tourne à gauche de la rue de la Motte. L'entreprise Art et Paysage sera chargée de retirer la quasi-totalité des végétaux et de réaliser une nouvelle implantation mettant en valeur l'entrée de la ville. Le choix des espèces a été réalisé pour éviter la végétation montante et limiter le besoin de taille. L'ensemble du massif sera paillé et l'arrosage sera remplacé par un système de goutte-à-goutte. Les travaux seront effectués en janvier par l'entreprise.
- L'agence immobilière Néré est installée depuis le 15 septembre dernier dans le local commercial municipal aménagé au 78 rue du Maréchal Foch. Les échanges se poursuivent avec l'Office de tourisme et la Communauté de communes des Terres du Val de Loire pour le déménagement du bureau d'information touristique.

### **71. Aménagement de la rue des Hauts-Bergerêts : approbation du programme de travaux et du plan de financement**

Monsieur Alain DIET rappelle que le conseil municipal a approuvé le 3 juillet le lancement d'une consultation pour les travaux restant à réaliser sur la rue des Hauts-Bergerêts dans le cadre du PUP. Le chantier était estimé à 214 000 euros HT par le maître d'œuvre, soit un budget total de 231 000 euros HT environ avec la maîtrise d'œuvre incluse. Pour des raisons tant techniques que financières, il avait été proposé de découper le chantier en trois tronçons :

- de l'entrée du lotissement à la coulée verte incluse (c'est-à-dire au droit de la tranche 1 du lotissement),
- de la coulée verte au passage des veaux inclus (au droit de la tranche 2 du lotissement)
- du passage des veaux à la rue de Saint-André (hors du périmètre du lotissement).

Après consultation le coût total du chantier (hors maîtrise d'œuvre) s'établirait à 191 380,50 euros HT, soit 206 700 euros HT avec la maîtrise d'œuvre. L'entreprise Ourcelles est celle ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

La somme restant à mobiliser dans le cadre du PUP étant de 161 114 euros, une partie du coût demeurera à la charge de la commune de Cléry-Saint-André. La commune avance par ailleurs la TVA dont elle bénéficie du remboursement différé par l'Etat dans le cadre du FCTVA.

Montant du PUP (travaux HT)		237 630,85 €
Extension réseau ERDF	-	6 419,51 €
Section rue Meung/Lotissement	-	40 404,31 €
50 % du carrefour à feux	-	21 746,75 €
Trottoirs Entrée lotissement/coulée verte	-	7 946,00 €
<b>Solde du PUP à ce jour</b>		<b>161 114,28 €</b>
Section restante rue des Hauts-Bergerêts		206 700,00 €
<b>Reste à charge net pour la commune</b>		<b>45 585,72 €</b>

Après échanges avec la SAFIM, il est proposé d'échelonner la réalisation des travaux. Deux tranches de travaux allant de l'entrée du lotissement au passage des veaux pourraient être réalisées fin 2017, pour un montant de 110 000 euros HT de travaux.

Les travaux débuteraient en novembre ou décembre.

Monsieur Gabriel PINSARD regrette que l'éclairage public à l'intérieur du lotissement ne soit pas finalisé en ce début d'hiver. Il est indiqué que l'aménageur sera sollicité pour connaître la date d'achèvement des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise Ourcelles TP de Josnes (41) pour un montant de 191 380,50 euros HT pour la réalisation de ces travaux,
- D'approuver la réalisation de deux tranches de travaux pour l'aménagement de la rue des Hauts-Bergerêts,
- De dire que ces deux tranches seront intégralement financées par tirage sur le PUP,
- D'autoriser le maire à signer les marchés de travaux correspondants et tous documents afférents.

## **72. Réfection des façades de la Villa des Bordes**

Monsieur Claude BOISSAY explique que la commune a engagé en 2016 la rénovation des façades de la propriété communale de l'hôtel-restaurant de la Villa des Bordes. Une première tranche a été réalisée concernant les façades Sud et Ouest. Il est proposé de réaliser une seconde tranche en janvier 2018 sur les façades Nord et Est. Ceci représente une dépense estimée à 51 000 euros HT. Elle serait intégralement prise en charge par la commune de Cléry-Saint-André.

Compte tenu de la date de démarrage des travaux, les crédits devront être inscrits et engagés sur le budget primitif 2017 et seront repris en restes à réaliser sur le budget 2018.

Monsieur le Maire précise que la date a été choisie en fonction des congés de l'établissement pour limiter les nuisances sur l'activité. Monsieur Claude BOISSAY précise que la durée des chantiers restera conditionnée à l'absence d'intempéries et de gel.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la poursuite en 2018 de la rénovation des façades de la Villa des Bordes ;
- D'autoriser le maire à lancer la consultation des marchés de travaux.

## **ACTION SOCIALE**

### **73. Adhésion au FAJ : modification du tarif de l'adhésion**

Madame Sylvie THIERY rappelle que le conseil municipal a décidé le 29 mai 2017 de renouveler son adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) géré par le Conseil départemental du Loiret. Le FAJ est un dispositif en faveur à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en leur accordant des aides individuelles pour des frais liés au transport, à l'emploi et à la formation, au logement, à l'accès au sport et à la culture ou à la santé. Aucun jeune cléricois n'a été aidé par le dispositif ces dernières années.

Le conseil municipal a délibéré pour une adhésion sur la base du tarif 2016 de 0,08 € par habitant, soit 280,32 euros pour Cléry-Saint-André. Or, le conseil d'administration du FAJ a décidé de relever en 2017 la cotisation à 0,11 € par habitant, soit 385,44 € pour l'année.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir sa décision d'adhésion au FAJ pour l'année 2017 sur la base du nouveau tarif voté par celui-ci de 11 centimes par habitant.

## **COMMUNICATION**

**Présentation de l'étiquette de la première cuvée de la vigne municipale**



Madame Odile BOURGOIN rappelle que la commune de Cléry-Saint-André a créé en 2012 une vigne municipale plantée en Chardonnay. Cette vigne a été plantée puis cultivée pendant 4 ans par Monsieur Gabriel Beaulieu, agriculteur à la Perrière. Cependant, suite à la fermeture de la cave coopérative de Mareau-aux-Prés, l'exploitant qui n'avait pas de capacité propre de vinification a cédé son bail à Mme Valérie Deneufbourg, viticultrice à Saint-André.

L'année 2016 a été l'occasion d'une première récolte de raisin. Bien que maigre en raison du gel notamment, elle a cependant pu être vinifiée. Le volume n'était pas suffisant pour permettre une vinification exclusive équilibrée et le raisin a donc été mélangé avec les autres récoltes de Chardonnay de la viticultrice.

La commune va bientôt recevoir environ 45 bouteilles de la première cuvée de la vigne municipale. Plusieurs projets d'étiquettes ont été élaborés par le chargé de communication et la commission Communication, le projet suivant a été retenu :



Monsieur Claude BOISSAY souhaite souligner que pendant 4 ans, Monsieur Gabriel Beaulieu, le preneur initial du bail, a entretenu cette vigne bénévolement. Aussi, il souhaite que la commune puisse souligner cette implication et exprimer sa reconnaissance à Monsieur Beaulieu et son père sans qui cette vigne n'aurait pas vu le jour.

Monsieur Gabriel PINSARD suggère que des actions pédagogiques avec les écoles soient organisées autour de cette vigne.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Lancement des ateliers participatifs de l'Agenda 21**

Madame Sylvie THIERY rappelle que sur la base des réunions organisées en 2016 et début 2017. L'action des groupes de travail a permis d'élaborer un diagnostic qui a été présenté en réunion publique et remis à l'ensemble des conseillers municipaux le 26 juin 2017.

Il est désormais proposé de lancer des ateliers participatifs ouverts à tous les habitants. Ils auront pour objet de débattre sur le diagnostic et de proposer des pistes de travail et des actions qui pourraient être mises en œuvre par la commune de Cléry-Saint-André dans le cadre de cet agenda 21. Pour enrichir ces ateliers, des personnalités qualifiées (experts, élus d'autres communes plus avancées...) en lien avec le thème seront invitées à partager leur expérience.



Les ateliers doivent permettre d'identifier un ensemble d'actions pouvant être mises en œuvre à l'échelle communale et qui devront ensuite être évaluées et phasées pour constituer le plan d'action de l'Agenda 21.

Monsieur Olivier JOUIN suggère de bien communiquer pour y associer le plus largement possible les habitants.

## **CULTURE**

### **74. Modifications de postes à l'école municipale de musique suite à la rentrée 2017**

Madame Odile BOURGOIN fait le point sur la rentrée de l'école municipale de musique.

Pour faire face au tassement des effectifs rencontré depuis quelques années, il avait été décidé de réaliser plusieurs actions de promotion de l'école de musique : des interventions ont eu lieu à l'école des Bergerêts et l'école de musique était présente pour la première fois au Forum des associations en septembre. Au final, 26 nouvelles inscriptions ont été enregistrées (25 enfants et 1 adulte). Le nombre total d'élèves de l'école passe donc de 58 à 64 personnes (58 enfants et 6 adultes).

Suite à la démarche de partenariat initiée avec le Fraternelle de Mareau-Aux-Prés, il a été décidé de proposer le cours d'éveil musical (pour les enfants de 5 à 7 ans) en commun. Alors que ce cours collectif n'était ouvert que pour 6 élèves de l'EMM l'an dernier, il réunira désormais 14 enfants (9 inscrits à Cléry et 5 inscrits à la Fraternelle). La commune refacturera à l'association 5/14e du coût de l'enseignante pour ce cours. De même, dans le cadre de ce partenariat, une élève de l'EMM qui ne pouvait suivre son cours de formation musicale sur le créneau proposé à Cléry-Saint-André, ira le suivre cette année à Mareau-aux-Prés.

Parmi les nouveautés, on peut citer également la création d'une chorale d'enfants en partenariat avec l'accueil périscolaire des Poussins et l'école Notre-Dame. Elle réunit chaque mardi soir une quarantaine d'enfants du CP au CM2 venant des deux écoles.

Le volume horaire se décompose comme suit :

<b>Directions d'ensembles</b>	<b>Volume 2016-2017</b>	<b>Volume 2017-2018</b>
Orchestre d'Harmonie Junior	1,00	1,00
Musique de Chambre	1,00	Classe fermée (pas d'élèves)
Chorale d'enfants	-	Nouveauté : 1,00
Batucada	1,00	1,00
Stages	0,00	0,75
<b>Cours de formation musicale</b>	<b>Volume 2016-2017</b>	<b>Volume 2017-2018</b>
Initiation, 1 <sup>er</sup> cycle et 2 <sup>e</sup> cycle	9,50	9,50
Formations hors cursus	2,00	1,00
<b>Classes d'instruments</b>	<b>Volume 2016-2017</b>	<b>Volume 2017-2018</b>
Trombone	0,50	1,00
Hautbois	0,75	1,25
Tuba	2,25	1,75
Saxophone	3,00	2,25
Contrebasse	1,25	2,75
Flute	7,25	5,50
Percussions	3,50	5,25

Cor	1,25	Classe fermée (pas d'élèves)
Basse	Classe fermée (pas d'élèves)	Classe fermée (pas d'élèves)
Clarinette	6,50	6,25
Trompette	1,50	2,50
<b>Total</b>	<b>42,25</b>	<b>42,75</b>

Au total, les modifications de poste pour l'année sont les suivantes :

Grade	Emploi – Motif	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
Assistant d'enseignement artistique de principal de 2 <sup>e</sup> classe	Classe de Saxophone	3/20 <sup>e</sup>	Poste supprimé (départ)
Assistant d'enseignement artistique	Classe de Saxophone	Poste créé (remplaçant)	2,25/20 <sup>e</sup>
Assistant d'enseignement artistique	Formation musicale	3/20 <sup>e</sup>	2,5/20 <sup>e</sup>
	Classe de Trombone		
Assistant d'enseignement artistique	Formation musicale	4,25/20 <sup>e</sup>	7,25/20 <sup>e</sup>
	Chorale d'enfants		
	Classe de Trombone		
Assistant d'enseignement artistique	Formation musicale	4/20 <sup>e</sup>	3/20 <sup>e</sup>
Assistant d'enseignement artistique	Classe de Tuba	3,5/20 <sup>e</sup>	4,5/20 <sup>e</sup>
	Classe de contrebasse		
Assistant d'enseignement artistique	Batucada	5/20 <sup>e</sup>	6,25/20 <sup>e</sup>
	Classe de percussion		
Assistant d'enseignement artistique	Classe de clarinette	6,5/20 <sup>e</sup>	6,25/20 <sup>e</sup>
Assistant d'enseignement artistique de principal de 2 <sup>e</sup> classe	Classe de flûte + Stage	7,25/20 <sup>e</sup>	6,25/20 <sup>e</sup>
Assistant d'enseignement artistique de principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Orchestre Harmonie Junior	7/20 <sup>e</sup>	6,5/20 <sup>e</sup>
	Formation musicale		
	Classe de Hautbois		

Monsieur Gabriel PINSARD demande s'il a été prévu une manifestation de reconnaissance au professeur de Saxophone, Monsieur Emmanuel FRANCOIS, qui quitte l'équipe après avoir été enseignant pendant près de 30 ans à l'école municipale. Il suggère que ce soit organisé.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications des postes et de quotités des emplois existants liées à la rentrée 2016 telles que présentées ci-dessus.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **75. Modification des statuts du Pays Sologne Val Sud : retrait de la compétence SCoT**

Monsieur Gérard CORGNAC explique que suite aux modifications de périmètre des intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est nécessaire de redéfinir le périmètre d'étude des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) en cours d'élaboration pour les adapter aux nouvelles frontières administratives sachant qu'une communauté de communes ne peut être couverte que par un seul et unique SCoT.

Par une délibération du 9 janvier 2017, la Communauté de communes des Terres du Val de Loire a décidé de rejoindre le SCoT du Pays Loire-Beauce. Par une délibération du 13 mars 2017, la communauté de communes des Loges a décidé de rejoindre le SCoT du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire. Par une délibération du 14 mars 2017, la communauté de communes Val de Sully a également décidé de rejoindre le SCoT du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire.

Dès lors, le Pays Sologne Val Sud se trouve désormais compétent en matière de SCoT exclusivement sur le territoire de la Communauté de communes des Portes de Sologne. Aussi, le comité syndical du Pays a proposé l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du SCoT » par le syndicat mixte afin que la communauté des Portes de Sologne pourvoie elle-même à l'élaboration d'un SCoT sur son territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud prévoyant l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCoT) ».

#### **76. Adhésion de deux nouvelles communes au syndicat départemental de fourrière**

Monsieur Gérard CORGNAC fait part de la demande de deux nouvelles communes (Montereau et Saint-Germain-des-Prés) d'adhérer au syndicat départemental de fourrière animale. Cette adhésion doit être approuvée par la majorité qualifiée des communes membres.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion des communes de Montereau et Saint-Germain-des-Prés au syndicat départemental de fourrière.

#### **77. Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement gérés par le C3M**

Monsieur Alain DIET donne communication des rapports d'évaluation des services d'eau potable et d'assainissement gérés par le C3M pour l'année 2016.

Pour ceux qui ne l'auraient pas parcouru, il donne quelques enseignements, à savoir :

- Concernant le réseau d'eau, on observe une augmentation de 2 % environ du nombre de compteurs et une légère extension du réseau de distribution (+ 0,3 %). Le syndicat poursuit la résorption des branchements en plombs (- 5 %, il en reste 269 sur tout le syndicat soit 10 % des raccordements). Les volumes produits et consommés sont en baisse. Les pertes du réseau sont stables. Le rendement du réseau reste nettement supérieur aux objectifs du Grenelle de l'Environnement mais n'atteint pas les objectifs contractuels du délégataire. L'indice linéaire de perte reste cependant acceptable au regard des critères du ministère de l'Environnement. Le prix de l'eau a été en très légère baisse en 2016 (- 1 centime). 100 % des contrôles biologiques et microbiologiques ont été conformes aux exigences.
- Concernant l'assainissement, la station d'épuration a été utilisée en moyenne à 60 % de son débit nominal, avec un pic à 97 % lors des inondations de juin. Le linéaire de réseau était stable. Le nombre d'abonnés a augmenté de 1,2 % mais les volumes facturés sont en légère baisse, en lien avec l'évolution de l'eau potable. Les volumes collectés ont en revanche augmenté de 14 %, sous l'effet probablement de la pluviométrie et aux eaux parasites. L'ensemble des bilans de rejets étaient conformes sauf au cours du mois de février 2016. Le prix du m<sup>3</sup> assaini a diminué de 1 centime.

Monsieur Gabriel PINSARD demande à Monsieur Alain GRILLON de détailler les actions mises en œuvre par le C3M pour lutter contre les eaux parasites.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner acte de la communication des rapports sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement du C3M.

## **SECURITE**

### **78. Mutualisation des polices municipales avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin**

Monsieur le Maire indique que depuis mars 2016, la commune s'est dotée d'une police municipale. Après examen du fonctionnement, il apparaît qu'un renfort occasionnel d'agents pourrait être intéressant, notamment pour assurer davantage de mission de sécurité routière. La commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin serait également intéressée d'un renfort pendant les périodes d'absence de l'un de ses deux agents.

Après échanges entre les deux communes, il est proposé un système de mutualisation des deux polices. Il serait basé sur la parité d'heures : les agents réaliseront un nombre égal d'heures sur chaque collectivité, et il n'y aurait dès lors pas d'impact financier de ce partenariat pour les communes.

Lors de leur action, les agents seront sous la responsabilité exclusive du maire de la commune où ils interviennent. Les agents conserveront en revanche les moyens et armements qui leurs sont confiés par leurs communes d'origine.

Le présent partenariat a reçu un avis favorable du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Loiret. Il a été approuvé par la commission Travaux, Sécurité, Circulation le 6 octobre 2017. Le conseil municipal de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin l'a approuvé le 12 octobre 2017

Madame Brigitte MARTIN trouve qu'on ne verbalise pas assez le samedi matin, jour de marché. Monsieur le Maire dit qu'on le rappellera au policier municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place d'une mutualisation des polices municipales avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat.

## **FINANCES**

### **79. Décision budgétaire modificative n°3**

Monsieur Alain DIET présente un projet de décision budgétaire modificative du budget 2017. Elle a été analysée par la commission Finances le 11 octobre 2017.

En fonctionnement, il n'est pas apporté de modifications aux prévisions de dépenses et de recettes.

En investissement, elle a pour objet d'ouvrir des crédits supplémentaires en recettes et en dépenses pour les opérations suivantes :

- Amélioration paysagère des entrées de bourg (**opération 302**) : inscription de crédits supplémentaires pour la rénovation du tourne à gauche (7 750 €) et inscription en recettes des subventions attendues dans le cadre du contrat de ruralité du PETR Loire-Beauce (5 825 €);
- PPI Voirie communale (**opération 302**): inscription de crédits notamment pour des avenants en plus value sur la rénovation de la rue des maisons rouges (9 710 €) et en recettes, la subvention obtenue dans le cadre des amendes de police du Conseil Départemental du Loiret pour (11 000 €) ;

- Travées Nord de la Basilique (**opération 304**): constatation du surcoût lié à l'actualisation des marchés (non pris en compte par les financements DRAC et Conseil départemental du Loiret), pour 6 625 € ;
- Aménagement de la rue des Hauts Bergerêts (**opération 306**) : inscription des crédits pour deux tranches de travaux (142 520 €) et inscription en recettes le montant de la participation attendue de la SAFIM dans le cadre du PUP pour 118 700 €);
- Equipement des services techniques en lien avec l'arrêt des pesticides (**opération 306**) : inscription des crédits pour l'acquisition de nouveaux matériels et inscription en recettes des subventions attendues du Conseil régional du Centre Val-de-Loire (10 500 €) et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour (9 700€).
- Matériels et mobiliers divers pour les services municipaux (**opération 307**) : annulation de crédits au vu de la faible utilisation depuis le début de l'année soit 6 000 € ;
- Maison Lebrun (**opération 308**) : intégration des avenants en plus value constatés en cours de chantier pour 1600 €) ;
- Villa des Bordes (**opération 308**) : ouverture de crédits nécessaires pour pouvoir engager les travaux de rénovation des façades avant le vote du budget 2018 pour 51 000 €. Ajustement du montant prévisionnel d'emprunt à hauteur de 74 750 euros pour couvrir les travaux de la Villa des Bordes (51 000 euros) et la TVA de l'opération des Bergerêts (23 750 euros) qui reste portée par la commune. En fonction de l'exécution budgétaire de l'année, ce complément d'emprunt ne serait cependant pas nécessairement réalisé.
- Il sera nécessaire de prélever dans le chapitre des dépenses imprévues la somme de 8 595 € pour équilibrer la section d'investissement.

<b>Budget 2017 - Commune de Cléry-Saint-André - DM n°3</b>				
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES		RECETTES		
Imputation	Crédits	Imputation	Crédits	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES		RECETTES		
Imputation	Crédits	Imputation	Crédits	
<b>Op 302 Investissements en faveur de la voirie et du cadre de vie</b>	<b>17 460,00</b>	<b>13 Subventions d'investissement</b>	<b>155 725,00</b>	
Amélioration paysagère des entrées de ville	7 750,00	1321 Etat	5 825,00	
PPI Voirie communale	9 710,00	1322 Région Centre Val de Loire	10 500,00	
		1323 Conseil départemental du Loiret	11 000,00	
<b>Op 304 Investissements en faveur du patrimoine</b>	<b>6 225,00</b>	1328 Autres : Agence de l'eau Loire Bretagne	9 700,00	
Travées Nord de la Basilique	6 225,00	1328 Autres : SAFIM	118 700,00	
<b>Op 306 Investissements en faveur du développement</b>	<b>168 785,00</b>	<b>16 Emprunts</b>	<b>74 750,00</b>	
Aménagement de la rue des Bergerêts	142 520,00			
Equipement des services techniques en lien	26 265,00			
<b>Op 307 Investissements généraux relatifs aux</b>	<b>-6 000,00</b>			
Matériels et mobiliers divers	-6 000,00			
<b>Op 308 Parc immobilier privé de la commune</b>	<b>52 600,00</b>			
Maison Lebrun	1 600,00			
Villa des Bordes	51 000,00			
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>-8 595,00</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>230 475,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>230 475,00</b>	

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de décision budgétaire modificative et de procéder aux virements de crédits correspondants.

## **80. Retrait partiel de la délibération n°2017-53 (dérogation au régime indemnitaire)**

Monsieur Alain DIET rappelle que le conseil municipal avait créé une dérogation au sein du régime indemnitaire en autorisant son versement à un agent contractuel, de droit public ou de droit privé, selon le régime le plus favorable pour l'agent lorsqu'il peut prétendre à deux statuts.

Ceci visait à ne pas pénaliser un agent lorsque la collectivité souhaite bénéficier d'un statut plus favorable pour elle mais qui aurait pour effet de diminuer le régime indemnitaire auquel pouvait prétendre l'agent, notamment dans le cadre d'emplois aidés.

Monsieur le Préfet du Loiret nous a informés que cette dérogation ne pouvait être appliquée que pour des agents de droit public et non pour des agents de droit privé et demande le retrait partiel de la délibération uniquement en ce qu'elle s'applique aussi aux agents de droit privé.

Compte tenu de cette réponse et de l'arrêt concomitant des emplois aidés par l'Etat, cette délibération n'avait pas été mise en application pour l'agent recruté pour l'entretien, qui a finalement été recruté sur un contrat de droit public.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à accorder le versement dérogatoire du régime indemnitaire à des agents contractuels, de droit public uniquement, lorsque ceci a pour objet de compenser la différence de rémunération qui pourrait exister entre deux régimes différents auxquels l'agent pouvait indifféremment prétendre,
- De retirer partiellement la délibération n°2017-53 en ce qu'elle étendait également le bénéfice de cette dérogation aux agents de droit privé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Vie des commissions municipales**

Les commissions « Travaux, Sécurité, Circulation » s'est réunie le 31 août 2017 pour examiner le projet d'aménagement de la MRF et le 6 octobre 2017 pour analyser le projet de mutualisation de la police municipale.

La commission « Finances » s'est réunie le 11 octobre 2017 pour étudier le projet de décision budgétaire modificative.

La commission « Urbanisme » s'est réunie le 11 septembre 2017 et le 20 octobre 2017 pour travailler sur la révision du PLU et l'aménagement de la Place Charles De Gaulle.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 septembre 2017 pour l'analyse des plis du marché de travaux d'aménagement de la rue des Hauts Bergerêts.

### **Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :**

Le conseil communautaire s'est réuni le 14 septembre à Mareau-aux-Prés. Le principal point à l'ordre du jour était la modification des statuts et le transfert de trois nouvelles compétences à l'intercommunalité. Il s'est également réuni le 12 octobre 2017 à Chaingy. Les principaux points à l'ordre du jour étaient la saison culturelle du Val d'Ardoux, la fixation des tarifs des services communautaires (piscines, médiathèques) et le transfert des zones d'activités communales.

Le bureau communautaire s'est réuni le 1<sup>er</sup> et le 25 septembre 2017 à Meung-sur-Loire. Il se réunira de nouveau le 13 novembre 2017.

La conférence des Maires s'est réunie le 5 septembre 2017 et le 2 octobre 2017 en présence de Gérard CORGNAC.

Un séminaire de travail sur les transferts de compétence a été organisé le 17 octobre 2017 à Baccon.

Les informations concernant les commissions n'ont pas été transmises.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le comité syndical s'est réuni le 28 septembre 2017 en présence de Gérard CORGNAC, Alain DIET, Jean-Pierre LEFEBVRE et Daniel ZONCA.

Le bureau syndical s'est réuni le 12 septembre 2017 en présence d'Alain GRILLON, Alain DIET et Daniel ZONCA.

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)***

Pas de réunion depuis le 28 août 2017. Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE indique qu'une réunion a eu lieu le 18 octobre avec la Communauté de communes des Terres du Val de Loire pour étudier le projet de regroupement de plusieurs syndicats de rivières.

- ***Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)***

Le comité syndical se réunira le 14 novembre 2017

- ***Le Syndicat mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret***

Le comité syndical s'est réuni le 17 octobre à Fay-aux-Loges pour le vote de son budget 2018 et les premières délibérations de préfiguration du fonctionnement du syndicat mixte en présence de Thierry TELLIER.

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :***

Le comité syndical s'est réuni le 17 octobre 2017 à Sully-sur-Loire.

Le bureau syndical s'est réuni le 19 septembre 2017 au Ciran en présence de Gérard CORGNAC et Claude BOISSAY.

## **Informations diverses**



Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 septembre 2017, 149 demandeurs d'emploi (+ 2 par rapport à août). La répartition de ces demandeurs est de 73 hommes et 76 femmes ; de 115 indemnisables (- 2) et 34 non-indemnisables (+ 4).

Madame Sylvie THIERY informe que deux analyse de la qualité de l'eau ont été réalisées le 11 avril 2017 et le 29 mai 2017 à la mairie et à l'Hotel Notre-Dame par le laboratoire CARSO-SS pour le compte de l'Agence régionale de Santé. L'eau était conforme aux exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

### **Questions des membres du Conseil Municipal**

La séance levée à 21h30.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal** devrait avoir lieu le lundi 4 décembre 2017, à 19 heures.

**Liste et numéros d'ordre des délibérations :**

ADMINISTRATION GENERALE

68. Actes pris dans le cadre des délégations

URBANISME

69. Révision du PLU : Approbation du Projet d'aménagement et de développement durable  
70. Aligement d'un terrain rue de la Plaine d'Azenne

TRAVAUX

71. Aménagement de la rue des Hauts-Bergerêts : approbation du programme de travaux et du plan de financement  
72. Réfection des façades de la Villa des Bordes

ACTION SOCIALE

73. Adhésion au FAJ : modification du tarif de l'adhésion

CULTURE

74. Modifications de postes à l'école municipale de musique suite à la rentrée 2017

INTERCOMMUNALITE

75. Modification des statuts du Pays Sologne Val Sud : retrait de la compétence SCoT  
76. Adhésion de deux nouvelles communes au syndicat départemental de fourrière  
77. Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement gérés par le C3M

SECURITE

78. Mutualisation des polices municipales avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

FINANCES

79. Décision budgétaire modificative n°3  
80. Retrait partiel de la délibération n°2017-53 (dérogation au régime indemnitaire)

***Certifiées exécutoires après publication le ..... et transmission en préfecture le .....***

***Le Maire, le .....***

***Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.***

Gérard CORGNAC		Anne-Sophie MOUZET	Absent
Claude BOISSAY		Nathalie LAVAL	
Sylvie THIERY		Philippe de TRISTAN	Absent ayant donné pouvoir
Alain DIET		Nicole DESSIAUME	Absent ayant donné pouvoir
Odile BOURGOIN		Jean-Pierre LEFEBVRE	
Thierry TELLIER	Absent ayant donné pouvoir	Marie HUBERT BAECHLER	Absent
Laurence HUME		Olivier JOUIN	
Alain GRILLON		Brigitte MARTIN	
Daniel ZONCA		Gabriel PINSARD	
Bertrand HUTTEL		Karine SAINTON	
Catherine BURAUULT	Absent ayant donné pouvoir	Grégory BUBENHEIMER	
Nathalie DUPUIS			